

COMMUNIQUE DE PRESSE



Réforme du permis de conduire : des mesures de bons sens annoncées par le Premier ministre, mais qui ne doivent pas dégrader la qualité de la formation

Réaction de l'interprofession aux annonces du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur

A l'occasion d'un échange avec des journalistes, ce jeudi 2 mai, à Chasseneuil sur Bonnieure (Charente), le Premier ministre Edouard Philippe, ainsi que le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, ont annoncé une réforme de l'éducation routière et du permis de conduire reposant sur dix mesures. Objectif affiché : créer un permis moins cher et plus rapide à obtenir.

Les professionnels de l'éducation routière ne peuvent qu'être favorables à ces grands principes et aux cinq mesures détaillées par le Premier ministre, qui font écho pour certaines aux propositions de la profession, à titre d'exemple le renforcement du recours au simulateur dans le cadre de la formation.

Les professionnels restent néanmoins vigilants sur les conséquences de cette réforme, qui pourrait engendrer une baisse de la qualité de la formation et une destruction du maillage territorial des auto-écoles, permettant une véritable proximité. Ils tiennent à alerter les pouvoirs publics sur les risques de certaines mesures, telles que la désintermédiation des inscriptions à l'examen, qui ne répondent pas à la problématique du délai de passage du permis de conduire. Les professionnels tiennent à rappeler le rôle des auto écoles dans l'accompagnement des jeunes apprenants, rôle social auquel ne répondra pas un modèle fondé sur l'intervention d'indépendants et d'autoentrepreneurs.

Rappelons que le modèle des auto écoles, profession réglementée, est celui d'écoles de conduite agréées au niveau départemental, intégrées et facilement contrôlables, déployées sur l'ensemble du territoire national. Cet ancrage territorial est particulièrement précieux du fait du lien de proximité et de confiance qu'il permet d'entretenir avec les familles. Cette proximité et cette capacité de contrôle constituent une garantie de la qualité de l'enseignement délivré par les professionnels et l'assurance du respect des exigences en matière de sécurité routière.

Partenaire historique des pouvoirs publics dans le renforcement de la qualité et de l'accessibilité du permis de conduire, l'interprofession se veut porteuse de solutions s'agissant du financement de ce dernier. Il est en effet nécessaire d'accompagner les candidats dans leur démarches administratives.

L'interprofession se tient à la disposition des pouvoirs publics et des décideurs politiques pour poursuivre un dialogue ouvert et constructif en faveur d'une accessibilité au permis de conduire et d'une formation de qualité.